



Compte rendu Conseil Municipal de Mondrainville

Vendredi 9 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le vendredi 9 juin à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de MONDRAINVILLE, en séance publique, sous la présidence d'Edith GODIER, Maire de MONDRAINVILLE.

Membres présents : Mme Edith GODIER, MM Didier BERTHELOT, Patrick BUFFARD adjoints, Mmes-Delphine TROPRES, Marie-José BLEUX, MM Franck LEMERAY, Sébastien LETELLIER, conseillers.

Membre absent excusé : MmeChristelle LOUVEAU

Le conseil municipal est composé de 8 membres en exercice, 7 sont présents

Le conseil municipal a choisi à l'unanimité pour secrétaire de séance M Didier BERTHELOT

Tarifs de la garderie 2017-2018

Délibération N° 2017-13

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs de la garderie applicables pour l'année scolaire 2017-2018 selon le barème suivant :

- Maintien du principe du forfait.
- Maintien de la garderie gratuite le mercredi de 11h45 à 12h30.
- Maintien de la garderie gratuite le vendredi de 15h30 à 16h30.
- Tarif de la garderie du matin de 07h30 à 08h45 : 1.50 €
- Tarif de la garderie du soir de 16h30 à 18h30 : 3.00 € (goûter compris).

Enfin pour éviter tous dépassements excessifs sur le temps des garderies (midi et soir), le conseil accepte le principe de facturer 1 € supplémentaire par famille après 12h30 le midi et 18h30 le soir, dès lors que ce dépassement est injustifié et répété.

Tarifs de la cantine 2017-2018

Délibération N° 2017/14

Madame le maire informe les membres du conseil municipal que la commission « RPI Grainville-Mondrainville », réunie le 11 mai 2017, a proposé les tarifs pour la cantine applicables selon le barème suivant :

- Repas normal : 4,00 € (maternelle et primaire)
- Repas occasionnel : 4,35 € (commande à 7 jours)
- Repas exceptionnel : 5,15 € (commande faite le jour même)
- Repas adulte : 4,65 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la proposition de la commission et décide de fixer les

tarifs de la cantine applicables pour l'année scolaire 2017-2018 comme exposé ci-dessus.

Adhésion de la commune de Laize-Clinchamps au SIGRSO

Délibération n° 2017*15

Madame le maire expose ce qui suit :

Par délibération en date du 26 avril 2017, la commune e Laize-Clinchamps a sollicité son adhésion au Syndicat Intercommunal de Gestion du Restaurant Scalaire de l'Odon (SIGRSO), sis à Fontaine-Etoupefour, 43 route de Baron à compter du 1^{er} septembre 2017.

Dans sa séance du 23 mai 2017, le conseil syndical du SIGRSO a accepté cette adhésion.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, (CGCT), il convient que notre commune se prononce à son tour sur cette adhésion.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour l'adhésion de la commune de Laize-Clinchamps au SIGRSO avec effet au 1er septembre 2017.

Création de deux postes d'adjoint technique

Délibération n° 2017*16

Madame le maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Aussi il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la création de deux postes d'adjoints technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 30/35ème pour chacun des deux postes à compter du 1^{er} septembre 2017

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise la création de deux postes d'adjoint technique à temps non complet pour une durée de 30/35^{ème} hebdomadaire à compter du 1^{er} septembre 2017 pour chacun des deux postes.

Points divers

- Afin d'accueillir la sixième classe (Grande section maternelle), des travaux de réfection des locaux vont être entrepris en collaboration entre les employés techniques des communes de Mondrainville et Grainville-sur-Odon
- Dans le cadre de l'adhésion à la charte Fredon, niveau 1, un audit des pratiques phytosanitaires de la commune a été établi. Le bilan ne fait pas apparaître de dysfonctionnement et propose des recommandations de traitement et solutions alternatives aux produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts.
- Les travaux visant à lutter contre les risques d'inondation de riverains de la rue de l'Avenir en cas de pluies importantes, ont été achevés avec la réalisation d'une tranchée drainante le long de la route départementale.
- Un devis est attendu afin de remplacer une table de la salle des associations. La table ayant été cassée lors d'une location, le coût sera pris en charge par le loueur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10